

 <p><b>Vendée Grand Littoral</b></p> <p>5 rue de l'Hôtel de Ville 85440 TALMONT ST HILAIRE</p>	<p><b>DECISION DU PRESIDENT</b></p> <p><b>Prise en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n° 2022_01_D01 du Conseil Communautaire du 26 janvier 2022</b></p> <p><b>DEC-2024-94-PR</b></p>
---	--

**OBJET : Signature de l'accord cadre à bons de commande n°2024024DTT relatif au programme de réduction de la vulnérabilité des biens existants soumis au risque inondation submersion**

***Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,  
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1, R. 2162-1 et suivants,  
Vu la délibération n° 2022-01-D01 du 26 janvier 2022 portant délégation de pouvoir au Président,  
Considérant la parution de l'avis d'appel public à la concurrence sur le BOAMP ainsi que la  
publication du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur le 24 avril 2024, avec  
fixant la date de remise des offres au 27 mai 2024 - 12h00,  
Considérant le rapport d'analyse des offres,  
Considérant l'avis favorable de la Commission MAPA en date du 25 juin 2024***

**DECIDE**

**Article 1 :** De signer l'accord cadre à bons de commande mono attributaire n°2024024DTT relatif au programme de réduction de la vulnérabilité des biens existants soumis au risque inondation submersion avec la société OSGAPI sise 65 Avenue Jean Jaurès 30900 NÎMES, avec pour montant annuel maximum la somme de 73 300€HT, pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

**Article 2 :** De dire que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes.

Ampliation en sera adressée au représentant de l'Etat.

Fait à Talmont Saint Hilaire, le 27 juin 2024

Pour extrait conforme au registre

Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral

**Maxence de RUGY**

